

A qui profite le libre échange ?

par Émile Keller

Sous le titre *Émile Keller, le député du Syllabus*, les éditions du Sel viennent de réunir en un volume les trois articles que Philippe Girard avait consacrés à cette lumineuse figure dans *Le Sel de la terre*. On y trouve aussi quelques photographies et documents supplémentaires que Philippe Girard avait réunis en prévision de cette édition ¹.

Parmi eux, ces extraits d'une lettre adressée le 3 juin 1862 au journal *l'Alsacien*, à propos des accords commerciaux avec l'Angleterre.

On sait qu'Émile Keller (1828-1909) n'attaqua pas seulement le libéralisme en théorie, mais le poursuivit jusque dans ses conséquences économiques et sociales. Dix ans avant l'encyclique *Rerum novarum*, il fut un des premiers à demander publiquement que l'Église parle fortement sur cette question ². Les « catholiques sociaux », Albert de Mun et La Tour du Pin, ont témoigné qu'ils lui devaient leur sensibilisation à ces problèmes (notamment par son commentaire du *Syllabus* ³).

Voici comment le député catholique jugeait la politique de libre échange inaugurée par Napoléon III.

Le Sel de la terre.

TOUT D'ABORD, qu'y a-t-il de vrai dans la théorie du libre échange qui prétend que l'on doit supprimer tous les droits d'entrée, et acheter les produits et les marchandises là où on les trouve au meilleur marché ?

¹ — Philippe Girard a été rappelé à Dieu en 2014 (voir *Le Sel de la terre* 89, p. 152-159). Ses articles sur Émile Keller ont paru dans les numéros 77, 79 et 81 du *Sel de la terre*.

² — Voir notamment son manifeste contre la séparation de l'Église et de l'économie, publié en 1881 (les principaux extraits, déjà reproduits dans *Le Sel de la terre* 80, p. 163-171, figurent aussi dans l'ouvrage publié aux éditions du Sel, *Émile Keller, le député du Syllabus*, Avrillé, 2018, p. 77-86).

³ — D'importants extraits du commentaire de Keller sur le *Syllabus* ont été donnés dans *Le Sel de la terre* 90, p. 27-55. Ils ne sont pas reproduits dans l'ouvrage de Philippe Girard. Rappelons qu'Émile Keller est aussi l'auteur d'une *Histoire de France*, partiellement rééditée par Édilys (voir *Le Sel de la terre* 105, p. 160-161).

Ce qu'il y a de vrai, c'est que si nous appliquions chez nous cette étrange théorie, nos cultivateurs les premiers devraient renoncer à produire du blé en France où la terre est chère, l'engrais cher, la main-d'œuvre chère, et se transporter en Amérique ou en Russie où, au lieu de revenir à 17 ou 20 francs, l'hectolitre n'en coûte que 8 ou 10. De même nos forgerons iraient tous s'établir en Angleterre, où l'on peut extraire du même puits d'inépuisables quantités de minerai et de charbon de terre. Et, comme le fer et le charbon donnent les machines et la force motrice à bon marché, tous nos ouvriers fileurs, tisseurs, imprimeurs suivraient nos forgerons. Et que resterait-il en France ? Des vigneron pour produire du vin de Bordeaux et du vin de Champagne, des ouvriers en soie et des modistes pour tailler des robes, des gants, des chapeaux aux élégantes des cinq parties du monde. Sans nul doute, ces industries de luxe se développeraient. Mais n'oubliez pas qu'elles sont capricieuses, passant toujours après le boulanger et l'épicier, et ne faisant de bonnes affaires que quand il y a partout de l'argent de reste à dépenser.

Certes, aucun bon Français ne voudrait en venir là ; et si, par amour pour notre pays natal, nous refusons d'émigrer, si nous préférons cultiver une terre moins fertile, exploiter des mines moins riches, cela nous oblige, par une sorte d'assurance mutuelle, à payer un peu plus cher le travail de nos forgerons et de nos tisserands, à condition que, de leur côté, ils paient aussi un peu plus cher le pain et la viande que nous aurons produits. C'est précisément là le résultat qu'on obtient en mettant sur les marchandises étrangères des droits d'entrée qui en élèvent le prix, et qui ne les laissent arriver qu'avec un désavantage marqué sur notre marché national. Du reste, ce n'est que justice : les Français payant chaque année un budget de deux milliards et un contingent de 100 000 hommes pour avoir le plaisir d'habiter leur patrie, c'est bien le moins qu'ils aient la préférence pour y vendre les fruits de leur travail, et que l'on fasse aussi payer quelque chose à l'étranger qui vient leur faire concurrence chez eux.

Le libre échange universel mène au monopole

On me dira que c'est contrarier la nature et empêcher le bien-être qui résulterait, pour le genre humain entier, du bon marché de tous les produits. Pour moi, en finance comme en politique, ces annonces de félicité pour tout le genre humain me mettent en méfiance et me font penser aux charlatans qui prétendent guérir à la fois toutes les maladies. J'espère davantage de ceux qui commencent par chercher modestement le bonheur de leur propre pays.

Mais, allons au fond des choses ; qui est-ce qui gagnerait au libre échange ? Les ouvriers ? Nullement ; car, avec le libre échange, la victoire appartient aux gros capitalistes qui sauront tirer le parti le plus habile et le plus économique de ces mêmes ouvriers. Le monde entier finira par être habillé par cette puissante industrie cotonnière de Manchester, qui a aggloméré autour d'elle et qui exploite un des plus tristes foyers du paupérisme moderne, et quant au coton lui-même, il est produit au meilleur marché possible par les planteurs de l'Amérique qui paient leurs nègres à coups de fouet. Le monopole des capitalistes anglais et des planteurs américains, voilà donc à quoi se réduit ce grand intérêt humanitaire auquel certains rêveurs seraient prêts à sacrifier l'intérêt français.

Où est la limite ?

Cependant, il ne faut pas non plus exagérer le système opposé à celui du libre échange, c'est-à-dire la protection du travail national, et il serait ridicule (cela saute aux yeux) de vouloir produire nous-mêmes dans des serres chaudes le café et les épices que mûrit tout naturellement le soleil des contrées tropicales. Quelle est donc la limite précise où un pays cesse d'être intéressé à produire lui-même ? Elle est facile à déterminer, et d'une manière si simple et si nette que nul ne saurait s'y tromper.

Un homme a une pièce de vingt sous dans sa poche ; il est libre d'en disposer, et il peut le faire de trois manières bien différentes. S'il la jette dans la rivière, elle sera perdue pour lui et pour tout le monde ; c'est un mauvais placement et une mauvaise action. S'il la donne à un pauvre ou s'il la dépense au cabaret, il n'aura pour lui que le plaisir d'avoir fait l'aumône ou consommé quelques petits verres ; mais le pauvre ou le cabaretier aura à son tour les vingt sous, et ils ne seront pas perdus pour la société. Enfin, si notre homme les emploie à payer une marchandise utile ou un travail productif, par exemple une journée [de travail] sur ses prés, dans ses champs, sa propriété vaudra au moins vingt sous de plus, et en même temps un ouvrier aura gagné vingt sous, total quarante sous. Ainsi, dans le premier cas, l'argent disparaissait ; dans le second, il circulait ; dans le dernier, il fructifie, il double, et la fortune publique augmente.

Toutefois, je suis libre de faire gagner cet argent et, par suite, de faire vivre un ouvrier dans mon village, dans la ville voisine, à Paris, ou même à l'étranger, et si c'est à l'étranger, si c'est une marchandise anglaise que j'achète, c'est un Anglais et non un Français que je fais vivre, et mon pays

s'appauvrit d'autant. Il est vrai que, si la marchandise anglaise est à meilleur marché, je gagnerai, moi, un sou ou deux sous, pendant que mes compatriotes en perdront vingt. Et mon pays cessera de s'appauvrir, et l'intérêt général cessera de souffrir, si j'arrive à gagner moi-même les vingt sous que je fais perdre, c'est-à-dire si ce que je paie vingt sous en vaut quarante en France. Car alors, j'aurai doublé mon capital, et la fortune publique se sera augmentée comme si j'avais fait en France même une dépense productive. Ainsi, voilà la limite que nous cherchions ; tant que les produits nationaux ne s'élèvent pas à un prix double des produits étrangers, c'est un acte de patriotisme de leur donner la préférence, et, pour la leur assurer, un gouvernement fait bien de les garantir par des droits protecteurs suffisants.

Situation comparée de la France et de l'Angleterre

Cependant, il y a encore une autre raison qui peut décider une nation à accepter les produits de ses voisins et à leur sacrifier une partie de son industrie, c'est quand, en échange, elle est sûre de vendre à ces mêmes voisins assez de marchandises pour compenser cette perte. C'est ainsi que l'Angleterre ouvre ses ports aux matières premières qui alimentent ses manufactures et qu'elle revend ensuite à tous les pays du monde. C'est ainsi qu'elle consent à recevoir les produits de n'importe quelle contrée, à condition d'y introduire ses fers et ses tissus qu'elle est sûre de fabriquer à meilleur compte que personne.

La France peut-elle espérer de l'Angleterre de pareils avantages ? Pour s'en rendre compte, il suffit d'examiner l'état de leur commerce avant et après le traité. Avant le traité, de 1855 à 1859, chaque année nous vendions, en moyenne, à l'Angleterre pour 466 millions de produits de notre industrie ou de notre agriculture : tissus de soie, de laine et de coton, céréales, vins, orfèvrerie, bijouterie, mercerie, etc., toutes choses dont les Anglais ont besoin et qu'ils sont bien aises de trouver chez nous. En échange, nous ne recevions d'eux que pour 350 millions de soie et bourre de soie, laine en masse, coton en laine, cuivre, mercure, étain, graines oléagineuses, indigo, etc., c'est-à-dire des matières premières qui alimentent notre travail national.

Ainsi, les Anglais étaient tributaires de notre industrie pour une somme considérable ; nous n'étions nullement tributaires de la leur. Non seulement ce commerce était par sa nature tout entier à notre avantage, mais on le voit, il se soldait chaque année par une différence moyenne de 116 millions qui allait toujours croissant et qui nous était payée en or. C'était là le plus clair de nos

importations de métaux précieux, et cet excédent nous a servi à payer au-dehors nos expéditions de Crimée, d'Italie et de Chine, nos achats de blé dans les mauvaises années et, outre cela, à prêter à la Russie, à l'Autriche, à l'Espagne, à la Suisse, à l'Italie de quoi construire leurs chemins de fer. Paris était ainsi devenu le plus grand marché d'argent du monde entier.

Depuis le traité de commerce, au lieu de nous payer en or, les Anglais nous soldent en fer et en tissus qui, maintenant, entrent déjà chez nous pour environ 200 millions par an. Les trois premiers mois de 1862 donnent 25 millions pour les tissus, soit 100 millions par an. Les houilles, fontes, fers, acier et marchandises s'accroissent très rapidement et atteindront sans doute le même chiffre.

Nos exportations de vin, de soierie, de mode, au lieu d'augmenter dans la même proportion, ont plutôt diminué. Il en résulte que, sans compensation aucune, 200 millions sont enlevés à notre travail national. En laissant de côté 50 millions pour les matières premières achetées à l'étranger, cela fait pour nos fabricants et nos ouvriers, nos propriétaires de bois et de mines, une perte annuelle de 130 millions. Et de plus, à côté des manufactures qui se ferment, beaucoup de celles qui subsistent sont malades et obligées de réduire les salaires des ouvriers qui travaillent encore.

L'agriculture et l'industrie sont solidaires

Mais, me direz-vous, nous autres cultivateurs, nous aurons nos outils et nos habits à meilleur marché. — Prenez garde d'acheter bien cher un mince bénéfice. J'admets que vous gagniez dix pour cent, soit 20 millions sur les 200 millions de marchandises anglaises. En déduisant ces 20 millions des 150 que vous faites perdre au travail national, il reste une perte sèche de 130 millions. Ce sont 130 millions de moins qui circulent dans le pays ; c'est autant de moins qu'à l'ouvrier ou son patron pour acheter votre lait, votre beurre, vos œufs et votre bétail. Et d'un autre côté, vous-mêmes, qui vous réjouissez du bon marché de vos tissus, vous vous plaindrez peut-être demain de l'avilissement des blés, de la concurrence des blés russes et américains, et l'ouvrier dont vous aurez réduit le travail et le salaire se vengera à son tour, en réduisant ainsi le prix de vos sueurs.

Il est donc évident qu'entre tous les pays, la France spécialement doit rester maîtresse de son marché national au risque de payer ses propres marchandises un peu plus cher. Voilà pourquoi j'aurais voulu pour les blés du dehors

un droit fixe de deux ou trois francs, faisant subir au cultivateur étranger une partie des sacrifices que nous supportons nous-mêmes. Ce droit n'aurait pas empêché la libre sortie dont nous jouissons maintenant, et qui nous permet de développer notre culture de céréales et de répondre aux besoins constants de l'Angleterre. Car autant les droits protecteurs étaient utiles, autant les droits à l'exportation étaient absurdes et nuisibles.

La responsabilité personnelle

[...] Toutefois, et c'est ici que je veux en venir, le gouvernement ayant cru devoir nous soumettre à cette épreuve et ne pouvant pas revenir sur ses engagements, c'est de chacun de nous qu'il dépend en ce moment de diminuer les souffrances de l'industrie et de l'aider à lutter contre la concurrence étrangère.

Au fond, il est reconnu que nos produits sont en général mieux fabriqués, plus solides, de meilleure qualité, et que le bon marché des produits anglais n'est le plus souvent qu'apparent. Mais, fût-il réel, sachons payer un peu plus cher ce qui se fait chez nous. Chacun, dans notre petite sphère, renonçons à acheter des marchandises anglaises et faisons vivre de préférence nos ouvriers français. Chaque pièce de cent sous donnée pour des tissus étrangers, ce sont deux ou trois journées de moins pour un père ou une mère de famille qui restent sans ouvrage à nos portes. Nous croyons y gagner un peu, mais notre pays y perd beaucoup, et bientôt nous serons punis nous-mêmes par le malaise général de cette économie mal entendue. Ainsi, je le répète, que chacun soit le douanier de sa maison et le petit protecteur de notre travail national. Et surtout, point de ces modes qui, en France, se propagent comme une fièvre, et qui pourraient nous faire croire du jour au lendemain qu'on ne sera bien mis qu'avec des étoffes anglaises.

Ce que nous pouvons faire pour notre consommation privée, certains manufacturiers pourraient et devraient le faire sur une plus grande échelle pour leur industrie. Il est fâcheux de voir qu'il y a eu parmi eux une sorte de sauve-qui-peut, et que plusieurs n'ont cherché qu'à élargir encore les entrées au risque de sacrifier leurs voisins. Qu'est-il résulté des importations en franchise de marchandises étrangères à charge de réexportation ? Pour les maîtres de forges, la concurrence de fers anglais affranchis de tout droit, mal compensée par le bénéfice des constructeurs. Pour nos fileurs et nos tisseurs, une perte annuelle qui s'élève déjà à quatre ou cinq millions, et qui pourra monter à dix ; au lieu d'en profiter, nos imprimeurs, dont les tissus sont moins bons, ont vu

diminuer la clientèle que leur assurait, bien avant le traité de commerce, la qualité exceptionnelle de nos produits jointe à l'élégance de nos dessins.

Eh bien, au lieu de courir au meilleur marché, qui est souvent trompeur, que particuliers et industriels s'imposent au besoin quelques sacrifices pour soutenir le travail national. Dans les conditions où se trouve la France, il est indispensable que les consommateurs, qui sont tous producteurs, consentent, je le répète, par une sorte d'assurance mutuelle, à se garantir les uns aux autres la vente de leurs produits. Car la ruine d'une seule de nos grandes industries serait un malheur public, une destruction de capitaux dont le pays entier souffrirait, et qui équivaldrait à la perte d'un de nos plus riches départements.

Un nouveau genre de patriotisme à développer

Sans nul doute, si demain s'ouvrait un emprunt pour faire la guerre à l'Angleterre, en un instant, la liste se couvrirait de signatures. Or, au lieu d'avoir pour nos voisins une haine aveugle, imitons les qualités qui font précisément leur puissance et la cause secrète de notre jalousie. Apprenons à comprendre nos intérêts, à les discuter avec calme et impartialité, mais avec d'autant plus de force. Apprenons à nous unir, à nous entendre pour faire nous-mêmes nos affaires. Agriculteurs, cessons de nous croire ennemis de l'industrie ; industriels, renonçons à tout privilège aux dépens de l'agriculteur. Notre travail a besoin de la même protection ; notre prospérité est solidaire et tient aux mêmes causes. Alors nous serons capables de faire davantage par nous-mêmes ; nous ne serons plus obligés de tout attendre, prospérité ou malaise, des décisions du gouvernement, et ces décisions, il n'y aura plus de raison sérieuse de les prendre sans consulter ceux qu'elles intéressent. C'est là un nouveau genre de patriotisme à développer, non plus sur les champs de bataille, où nos soldats sont toujours braves, mais dans notre vie de tous les jours, où nous oublions trop souvent que ce n'est pas au gouvernement tout seul, mais à chacun de nous de prendre en mains et de servir les vrais intérêts de notre pays.



Une théorie humanitaire, mais antifranaçaise

[Émile Keller revient sur le même sujet sept ans plus tard, dans une lettre du 22 avril 1869 qui fait le bilan de la politique libre-échangiste de Napoléon III ¹ :]

AU NOM d'une théorie humanitaire, mais profondément antifranaçaise, les adeptes du libre échange prétendent alternativement sacrifier notre agriculture à l'intérêt de notre industrie, notre industrie à l'intérêt de notre agriculture, et les immoler ainsi toutes deux au principe ruineux de la liberté du commerce. A les entendre, les traités conclus avec l'Angleterre et la Belgique ne sont qu'un premier pas dans la voie où ils espèrent nous entraîner, qu'une transition momentanée qui nous conduira bientôt à la suppression de toute protection. Mais ce premier pas nous a coûté cher, et l'expérience des dix années que nous venons de traverser est suffisante pour que le pays se prononce en connaissance de cause sur cet audacieux système.

A l'instant où nos principales industries se sont senties menacées pour la première fois, chacune d'elles ne songeait qu'à détourner les coups qui lui étaient destinés, sans se préoccuper du sort des autres. Aujourd'hui que la lumière s'est faite, le laboureur sait que la ruine de notre industrie nationale serait pour lui une calamité publique ; le fabricant et l'ouvrier sentent que toute blessure faite à l'agriculture les atteindrait eux-mêmes en fermant leurs plus sûrs débouchés. Tous comprennent que leurs intérêts sont solidaires, qu'ils n'ont de chance de succès qu'en unissant leurs efforts pour protéger dans leur ensemble les diverses branches du travail national.

En effet, comme on l'a dit souvent, si richement doté que soit notre pays, ses champs n'égalent pas de sitôt la fertilité des terres vierges du Nouveau Monde ; pendant longtemps encore la force motrice et le fer, éléments de tout travail mécanique, y seront plus rares et plus chers qu'en Angleterre. Si donc l'amour de la patrie nous empêche de nous disperser aux quatre coins du monde pour y chercher de meilleures conditions économiques, si nous sommes décidés à habiter et à cultiver quand même la contrée qui s'appelle la France, il faut bien que nous nous assurions mutuellement contre la concurrence étrangère, et que nous donnions la préférence aux produits du sol auquel nous avons attaché notre cœur, nos souvenirs, nos espérances et notre

¹ — Lettre reproduite dans *Dix années de déficit*, p. 111-120, sous le titre « Résultats des traités de commerce ».

légitime orgueil. De là pour la société, et pour le pouvoir qui la représente, le devoir étroit de faire peser sur les marchandises étrangères des charges au moins égales à celles que supportent les nôtres, et de n'ouvrir le champ à la concurrence du dehors, que quand nous serons préparés au combat et que nous pourrions lutter à armes égales. Avant de songer à se mesurer avec les Prussiens, on a eu grand soin de donner à nos soldats des chassepots et des mitrailleuses. En a-t-on agi de même envers notre agriculture et notre industrie ? Les a-t-on armées avant de les faire entrer en lice ? Sont-elles sorties à leur avantage du champ clos ouvert par le traité de 1860 ? [...]

L'agriculture française

L'agriculture française ne ressemble en aucune façon à l'agriculture anglaise qui reçoit en abondance le trop-plein des capitaux de l'industrie et qui, pourtant, ne produit qu'en partie les grains nécessaires à la nourriture de la population. Ayant besoin pour vivre de blés étrangers, tirant ses gros profits de l'exportation des fers et des tissus, et espérant les faire pénétrer partout au nom de la liberté du commerce, l'Angleterre avait le plus grand intérêt à devenir l'apôtre du libre échange. Pour elle, les risques à courir étaient fort limités, les chances de gain n'avaient point de bornes. Au contraire, chez nous, l'agriculture n'est pas l'accessoire ; elle forme en quelque sorte le fond du pays. Vivant sur des terres morcelées et en général médiocres, elle gagne laborieusement son pain à la sueur de son front.

A voir la dîme que le fisc prélève sur ses produits, les charges qu'il attache au titre de propriétaire, et, en sens inverse, les primes qu'on offre de toute part aux capitaux qui quittent la campagne, on dirait que l'on veut dégoûter le cultivateur de la terre qu'il féconde par son travail. Outre l'impôt foncier, les centimes additionnels et les prestations, outre les contributions indirectes de tout genre et l'impôt du sang généralisé par la dernière loi militaire, n'avons-nous pas un régime hypothécaire des plus dispendieux, qui conduit à la ruine tout agriculteur obligé d'emprunter sur sa terre ? N'avons-nous pas des droits de mutation barbares qui entravent les échanges, et qui, si les décès se succèdent, absorbent une portion notable de la propriété ? Enfin, si le malheureux paysan laisse des mineurs, les frais de justice et de partage ne viennent-ils pas souvent emporter le peu qui reste à ses enfants ?

A quoi sert le crédit agricole ?

Afin de remédier au mal, on avait fondé un crédit foncier et, sous son égide, un crédit agricole, qui devaient, disait-on, reporter sur les campagnes les capitaux des villes ; mais chacun sait que, malgré leur incontestable bonne volonté, ces institutions ont échoué devant les difficultés inhérentes à notre régime hypothécaire et fiscal. Pour subsister, elles en sont venues peu à peu à pratiquer l'opération inverse de celle à laquelle elles étaient destinées. Elles ont servi de canaux pour conduire à Paris les capitaux des campagnes ; car l'eau coule toujours de l'endroit où elle est comprimée vers celui où elle peut s'épancher librement.

Le gouvernement a prêté à ce funeste drainage le concours de ses receveurs généraux, plaçant dans tous nos départements, outre l'emprunt mexicain, les 465 millions d'obligations émises pour payer clandestinement les travaux de Paris. Ce n'est pas encore assez et, aujourd'hui, le Sénat vient de renvoyer au gouvernement, comme digne de son approbation, une pétition qui demande l'établissement de caisses d'épargne dans les communes rurales, comme si la caisse d'épargne du paysan n'était pas sa terre, son pré, son champ, partout susceptible d'amélioration, comme si l'argent n'était pas encore pompé assez vite par toutes les affaires séduisantes qui le détournent par milliards de son emploi naturel.

En même temps qu'on traque le capital dans les campagnes et qu'on l'attire dans les villes, on ouvre notre marché aux produits agricoles du monde entier, sans leur faire supporter la moindre charge. Le colon américain, qui a la terre pour rien, qui ne connaît ni enregistrement ni conscription, peut nous vendre son blé sans payer un centime de droits d'entrée. N'y a-t-il pas là une injustice révoltante, une protection à rebours, une préférence donnée à l'étranger, et, au nom même de la libre concurrence comme au nom du patriotisme, ne serait-il pas équitable de faire supporter aux autres des charges équivalentes à celles dont nous sommes grevés ? Cet état de choses a amené un véritable découragement. La production du blé qui n'avait cessé d'augmenter depuis le commencement du siècle, a subi un temps d'arrêt marqué. Dans les six années qui se sont écoulées de 1855 à 1860, l'importation des céréales a surpassé l'exportation de 94 millions. De 1862 à 1867, les importations l'emportent sur les exportations de 118 millions. [...]

Conclusion

La conclusion est facile à tirer. Le tempérament de la France est assez robuste pour qu'elle ait résisté à des saignées réitérées ; mais le système Broussais finit par tuer le malade le plus vigoureux. Il est temps de ménager nos capitaux, et de les conserver soigneusement à notre agriculture et à notre industrie. En attendant qu'elles se soient fortifiées, il est indispensable que des droits suffisants les protègent et fassent supporter aux marchandises étrangères les moins imposées, des charges équivalentes aux nôtres. Au lieu d'un système humanitaire, nous aurons ainsi un système français.



LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !